

ANNEXE 6

**RÉFLEXIONS SUR LES VALEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
COMME INSTITUTION PARLEMENTAIRE**

NOTE REMISE AU COMITÉ DE TRAVAIL SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE PARLEMENTAIRES

**PROFESSEUR MICHEL DION
DÉPARTEMENT DE MANAGEMENT
FACULTÉ D'ADMINISTRATION
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

25 JANVIER 2005

INTRODUCTION

Dans l'élaboration de l'éthique de toute institution ou organisation, qu'elle soit explicite (codifiée) ou implicite, il importe de demeurer à la fois réaliste et conscient de la culture propre à l'institution ou organisation en question. D'une part, de beaux principes et de belles règles qui ne sont pas applicables porteront éventuellement atteinte à l'image de l'organisation ou de l'institution et nuiront à tous ses efforts futurs d'encadrement du comportement éthique. D'autre part, l'éthique propre à une institution ou à une organisation doit se mouler à la culture organisationnelle ou institutionnelle. Lorsqu'il se présente des défis spécifiques devant créer des changements réalistes de comportement chez les membres de cette institution ou de cette organisation, ces défis devraient pouvoir être assumés dans un délai raisonnable. Autrement, c'est toute la crédibilité de l'éthique institutionnelle ou organisationnelle qui est mise en jeu.

Dans le processus d'élaboration d'une éthique institutionnelle ou organisationnelle, il faut identifier les valeurs qui ont historiquement guidé le comportement éthique des personnes qui faisaient partie de l'institution ou de l'organisation en question. À la lumière de ces valeurs, il s'agit également de vérifier dans quelle mesure il serait opportun, pour l'avenir, de les conserver ou d'en ajouter de nouvelles. En d'autres termes, il est question d'une **vision stratégique et morale de l'institution** ou de l'organisation : comment les membres la voient et ce qu'ils désirent qu'elle devienne. Les valeurs d'une institution ou d'une organisation, comme dans le cas des valeurs individuelles, servent de « phares », de repères pour la prise de décision.

Les valeurs d'une organisation ou d'une institution servent également à baliser la manière dont elle accomplira sa mission.

Dans le cas des entreprises dont le profit est la raison d'être, un code d'éthique permet d'énoncer les limites à l'intérieur desquelles ce profit sera recherché (ex : l'honnêteté, la justice, le respect des autres, la confiance, etc.) Le code d'éthique démontre ainsi publiquement (car ce code d'éthique est le plus souvent un document public) les valeurs qui orientent la prise de décision corporative. Tous les groupes ayant des intérêts dans l'entreprise (employés, actionnaires, fournisseurs, distributeurs, consultants, communautés locales) ont souvent directement accès à ce code. Il en résulte que le contenu des codes d'éthique d'entreprises ne peut pas trop s'éloigner des attentes qu'a le public en ce qui regarde la responsabilité sociale de l'entreprise.

Qu'en est-il des valeurs qui seraient promues par l'Assemblée nationale? De la même manière, une telle déclaration des valeurs institutionnelles de l'Assemblée nationale permettrait de démontrer au public en général les valeurs qui guideront la prise de décision et l'action des députés qu'il a élu pour le représenter et pour rechercher l'intérêt public, le bien commun de la société québécoise. Dans ce contexte, ces valeurs ne peuvent pas être étrangères aux attentes qu'ont les citoyennes et les citoyens envers les élus, en termes de comportement éthique.

LES VALEURS INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lorsque nous parlons des valeurs qui définissent l'Assemblée nationale comme institution parlementaire, nous traitons de « l'ethos » de l'Assemblée nationale. L'ethos individuel est ce réseau complexe de symboles, de mythes, de valeurs et de pratiques qui créent, en chacun de nous, des prédispositions aux rapports sociaux. Cet univers symbolique individuel s'élabore à partir des différents lieux de socialisation que sont la famille, le système d'éducation, les cercles d'amis, les milieux de travail, les groupes d'implication sociale (communautaire, politique ou religieux) ainsi qu'à travers l'influence diffuse mais profonde de la culture sociétale. Lorsque nous parlons de l'ethos de l'Assemblée nationale, nous traitons donc d'un ethos collectif, partagé par ses membres, à travers l'histoire de cette institution parlementaire. Nous parlons de cet univers symbolique qui en est venu à caractériser l'institution comme telle.

L'ethos propre à la culture des membres de l'Assemblée nationale¹⁷ pourrait comprendre les valeurs suivantes :

- ◆ Agir de manière à donner la primauté à la justice sociale :

Ouvrer à améliorer les conditions sociales et économiques dans la société québécoise.

- ◆ Contribuer à accroître la confiance du public envers l'Assemblée et ses membres :

Selon Hosmer (1994), la confiance génère l'implication personnelle qui, elle, amène l'individu à faire des efforts. L'effort, s'il est coopératif, innovateur et stratégiquement orienté, peut résulter dans le succès organisationnel¹⁸. Selon Zucker (1986), la confiance peut être basée sur des expériences passées et une réputation acquise. Elle peut aussi être fondée sur des traits individuels, comme l'appartenance d'un individu à un groupe social donné. Elle peut enfin être liée à des structures sociales formelles et impliquer une manière particulière d'apprendre et d'échanger de l'information¹⁹. En ce sens, la confiance résulte d'un processus qui relie les membres du Parlement et le public en général, de sorte que toute modification des relations entre le Parlement et le public exerce un rôle important sur le niveau de confiance du public envers l'Assemblée et ses membres.

- ◆ Préserver l'intégrité de l'Assemblée nationale et de ses membres :

Selon Dobel (1999), l'intégrité suppose de se conformer aux rôles, aux obligations et promesses dans le cadre d'une vie qui se veut durable, entière et cohérente. L'intégrité personnelle suppose de pouvoir orienter et réviser ses actions sur la base de son engagement. Les gens qui démontrent une intégrité personnelle savent respecter leurs promesses et jouer les « règles du jeu ». Ce sont des gens qui sont bien disciplinés. Ils sont capables de réviser les actions ou les rôles afin de restaurer, lorsqu'elle est manquante, une cohérence morale²⁰. L'intégrité se manifeste sous la forme d'attitudes d'objectivité, d'impartialité, de transparence et d'indépendance de jugement. L'actualisation de la valeur

¹⁷ Voir à cet effet, la proposition de valeurs faite par le Service des études documentaires de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale : Christina TURCOT, *Les valeurs du Parlement québécois et de ses membres: un aperçu historique*, Québec, 15 novembre 2004, 6 p.; consulter également la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

¹⁸ L.T. HOSMER, « Strategic Planning as If Ethics Mattered », *Strategic Management Journal*, vol. 15, 1994, p. 17-29.

¹⁹ L.G. ZUCKER, « Production of Trust: Institutional Sources of Economic Structure, 1840-1920 », *Research in Organizational Behaviour*, vol. 8, 1986, p. 53-111.

²⁰ *Idem*, p. 110.

d'intégrité suppose que la valeur d'honnêteté est également mise de l'avant par la personne. En d'autres mots, on ne peut être intègre sans être quelqu'un d'honnête.

- ◆ Respecter l'honneur rattaché aux fonctions de membre de l'Assemblée nationale :

Dobel (1999) définit l'honneur comme la capacité de subordonner ses intérêts afin de juger et d'agir en conformité avec les exigences de sa position. L'honneur implique d'accepter, de sacrifier ou de risquer ses propres intérêts afin d'accomplir ses promesses et les obligations de sa charge publique²¹.

- ◆ Agir avec prudence :

Comme le suggère Dobel (1999), la prudence politique implique trois éléments fondamentaux :

- 1) Les capacités qu'un leader doit cultiver pour agir avec prudence, i.e. la raison disciplinée, l'ouverture à l'expérience et à la connaissance, l'attention aux effets à long terme.
- 2) Les modalités de l'organisation que les leaders doivent maîtriser : acquisition et déploiement du pouvoir et des ressources, alignement des moyens et des fins.
- 3) Ce qui caractérise les résultats politiques auxquels l'organisation prudente doit s'attendre : la durabilité et la légitimité des résultats, une coercition minimale, le support des communautés.

Enfin, des leaders politiques doivent identifier quels moyens peuvent profondément affecter la fin poursuivie. Ainsi, une fin qui est réalisée avec des moyens moralement douteux peut miner la légitimité de l'action, en créant du ressentiment et de la colère face à l'utilisation de tels moyens²².

- ◆ Faire preuve de respect envers les autres membres du Parlement, les fonctionnaires de l'État et les citoyens :

Le respect est une valeur essentielle à la construction du tissu social. Sans respect les uns des autres, la société et ses institutions principales (le Parlement, le monde des affaires, le milieu scientifique et technologique, l'appareil judiciaire, les forces policières, etc.) sont minées et vouées à une lente dégénérescence. Le respect se manifeste par des attitudes de courtoisie, de compréhension des différences entre les personnes, de respect de la dignité de l'autre.

- ◆ Démontrer de l'ouverture envers les autres membres du Parlement, les fonctionnaires de l'État et les citoyens :

Être ouvert, c'est être capable de confronter ses idées à celle des autres et d'améliorer sa propre vision des choses en s'enrichissant de celle des autres. L'ouverture d'esprit se révèle à travers des attitudes de disponibilité, de discrétion, d'écoute.

²¹ J. Patrick DOBEL, *Public Integrity*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1999, p. 131.

²² J. Patrick DOBEL, *Public Integrity*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1999, p. 199, 205.

Les valeurs institutionnelles du Parlement devraient être comprises comme le reflet de la culture parlementaire et un outil pour la prise de décision dans des situations où les lois et règlements pertinents n'ont prévu aucune norme précise. Ces valeurs donneraient ainsi un éclairage essentiel sur toutes les dimensions de l'éthique parlementaire et s'appliqueraient à toutes les situations pouvant être rencontrées. Par ailleurs, le non-respect de ces valeurs par un membre du Parlement ne pourrait, à lui seul, servir de fondement pour une plainte éventuelle. La raison en est simplement que toute plainte doit être fondée sur des normes précises de comportement dont le respect est attendu par les membres du Parlement. Ces normes (par exemple, les restrictions concernant la réception de cadeaux) sont fondées sur des valeurs (telles l'honnêteté et l'intégrité). Mais en termes de gestion équitable des plaintes, seules les normes sont opérationnelles. Les valeurs ne sont là que comme repères qui fondent l'existence même de ces normes.

CONCLUSION

La liste des valeurs institutionnelles ici discutées n'est évidemment pas exhaustive. D'autres valeurs pourraient être ajoutées. Par ailleurs, il ne conviendrait pas qu'un trop grand nombre de valeurs soient retenues par le Parlement, pour trois raisons. D'une part, les valeurs qui guident le comportement humain et toutes les décisions ne sont pas si nombreuses. Chez l'individu, le système de valeurs personnelles est constitué habituellement d'un nombre restreint de valeurs (cinq ou six, rarement davantage). Lorsque des organisations, comme les entreprises, déclarent, dans leurs codes d'éthique, les valeurs qui les caractérisent, elles en présentent rarement plus de six. D'autres valeurs peuvent s'insérer dans le texte, dans l'un ou l'autre des chapitres du code. Mais les valeurs principales de l'entreprise sont généralement déclarées dans une section introductive du code et on en retrouve rarement plus de six. D'autre part, comme nous parlons d'une institution parlementaire composée d'un assez grand nombre de personnes, la démarche consensuelle pour s'entendre autour de certaines valeurs suppose que les individus concernés échangeront sur le sens des valeurs en question. Plus la liste est étoffée, plus long et ardu sera le processus de discussion, et plus les risques sont grands de mésentente sur le contenu des valeurs et celles qui doivent être retenues. Enfin, mettre en pratique des valeurs est très exigeant, de sorte que s'engager, par exemple, à agir avec intégrité, respect des autres, ouverture d'esprit, en visant une meilleure justice sociale dans la société québécoise est déjà un engagement qui vaut son pesant d'or.